

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction des finances et du contrôle de gestion

Rapport de présentation du BUDGET PRIMITIF 2021

Introduction

Dans la continuité des orientations budgétaires présentées le 9 février dernier, le budget primitif 2021 a pour ambition de consolider les services publics rendus aux habitants dans un contexte économique, budgétaire et sanitaire qui reste fragile, contraint et incertain ; et dans lequel l'action publique de proximité s'avère plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins et attentes des 401 104 habitants du territoire.

L'année 2021 constitue une période de transition charnière qui se traduit dans ce budget 2021 à travers trois priorités d'actions : soutenir financièrement la relance des investissements publics ; identifier les publics prioritaires et accompagner les entreprises afin de relancer l'activité et l'emploi sur le territoire ; et adapter nos services de proximité, notamment sur l'assainissement afin de répondre à l'objectif du plan baignade dans la Marne, et sur les déchets, pour augmenter les performances de tri dans le cadre de la collecte et dans les déchèteries du territoire.

Le financement des infrastructures et équipements constitue une première orientation structurante pour le Territoire en 2021 déjà soulignée dans le cadre du plan de relance territorial de Grand Paris Grand Est adopté le 29 septembre 2020. L'effort sera ainsi engagé par l'EPT afin d'accélérer les travaux de mise en conformité des branchements qui rejettent les eaux polluées vers la Marne, aussi bien sur le domaine public que privé, à travers une expérimentation sur plusieurs communes. Le présent budget prévoit également une enveloppe conséquente pour engager des travaux de modernisation des déchèteries ainsi que l'engagement du renouvellement des points d'apport volontaire, qui viennent à la suite de l'ouverture de notre nouvelle déchèterie à Neuilly-sur-Marne.

Le budget 2021 vise plus largement à accompagner les publics et entreprises en difficultés mais également concernés par les besoins de rénovation énergétique afin de soutenir un plan de bataille économique et écologique ambitieux. La généralisation de l'expérimentation du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) à toutes les villes du Territoire, la réalisation d'un diagnostic de l'habitat privé, le lancement d'un schéma cyclable à l'échelle territoriale, le soutien aux projets d'agriculture urbaine sont autant d'actions qui participent à la mobilisation des entreprises, des associations et des habitants dans le cadre d'une démarche de transition écologique menée en étroite association avec les Villes. L'ensemble de ces actions se retrouveront également dans deux démarches stratégiques conduites par Grand Paris Grand Est, à travers le PCAET et le PADD, dont les concertations seront menées cette année.

L'amélioration et l'adaptation des services de proximité apportés par Grand Paris Grand Est, au premier rang desquels figurent la collecte des déchets, doivent enfin répondre à ce nouveau contexte écologique, économique et sanitaire.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget s'équilibre à 114 663 199,60€ se répartissant entre :

- ☞ section de fonctionnement : 99 950 803€,
- ☞ section d'investissement : 14 712 396,60€.

Le budget est réparti par chapitre comme exposé ci-dessous :

Budget principal 2021 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
011 - Dépenses courantes	23 130 288,00 €	013 - Remboursements	40 000,00 €
012 - Charges de personnel	10 472 903,00 €	70 - Contributions (BAA au BP)	1 443 274,00 €
014 - Dotations versées	40 415 522,00 €	73 - Taxes (CFE, TEOM, FPIC)	72 020 000,00 €
65 - Contributions	19 282 090,00 €	74 - Subventions, dont FCCT	16 728 541,00 €
		75 - Produits, revenus	1 015 000,00 €
67 - Dépenses exceptionnelles	50 000,00 €	77 - Recettes exceptionnelles	50 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 500 000,00 €	042 - Amortissements	60 000,00 €
042 - Amortissements	2 100 000,00 €	002 - Résultat anticipé	8 593 988,00 €
TOTAL fonctionnement	99 950 803,00 €	TOTAL fonctionnement	99 950 803,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
16 - Emprunts	110 570,00 €	10 - Dotations, fonds divers	626 458,72 €
20 - Etudes	2 750 270,36 €	13 - Subventions d'équipement	3 887 758,83 €
204 - Participations financières	832 437,00 €	024 - Produits des cessions	
21 - Travaux, acquisitions	7 809 208,03 €	204 - Participations financières	986 812,00 €
23 - Travaux	2 438 081,08 €	45 - Opérations pour tiers	746 773,96 €
27 - Dépôts et cautions	109 000,00 €		
45 - Opérations pour tiers	602 830,13 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 500 000,00 €
040 - Amortissements	60 000,00 €	040 - Amortissements	2 100 000,00 €
		001 - solde d'exécution anticipé	1 864 593,09 €
TOTAL investissement	14 712 396,60 €	TOTAL investissement	14 712 396,60 €
TOTAL BP 2021	114 663 199,60 €	TOTAL BP 2021	114 663 199,60 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 99 950 803€. Cet équilibre repose notamment sur les 8,5 millions d'euros de résultat provisoire 2020.

Cette section présente une analyse des recettes, puis des dépenses et leurs évolutions par rapport au budget prévisionnel 2020.

A la différence de 2020 et pour que la comparaison ait du sens, celle-ci est effectuée entre le prévisionnel 2020 (somme du budget primitif, du budget supplémentaire, des décisions modificatives et des reports de l'année antérieure) et le budget primitif 2021. Cette possibilité est conditionnée à l'obtention de chiffres identiques attestés par une balance visée de la Trésorière, jointe en annexe de la maquette, signifiant que les balances du compte administratif correspondent à celles du compte de gestion.

La dernière partie de la section de fonctionnement est consacrée à l'analyse des marges de manœuvre dégagées sur le fonctionnement pour investir.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse de 0,22 % en 2021, après intégration du résultat prévisionnel de l'exercice 2020.

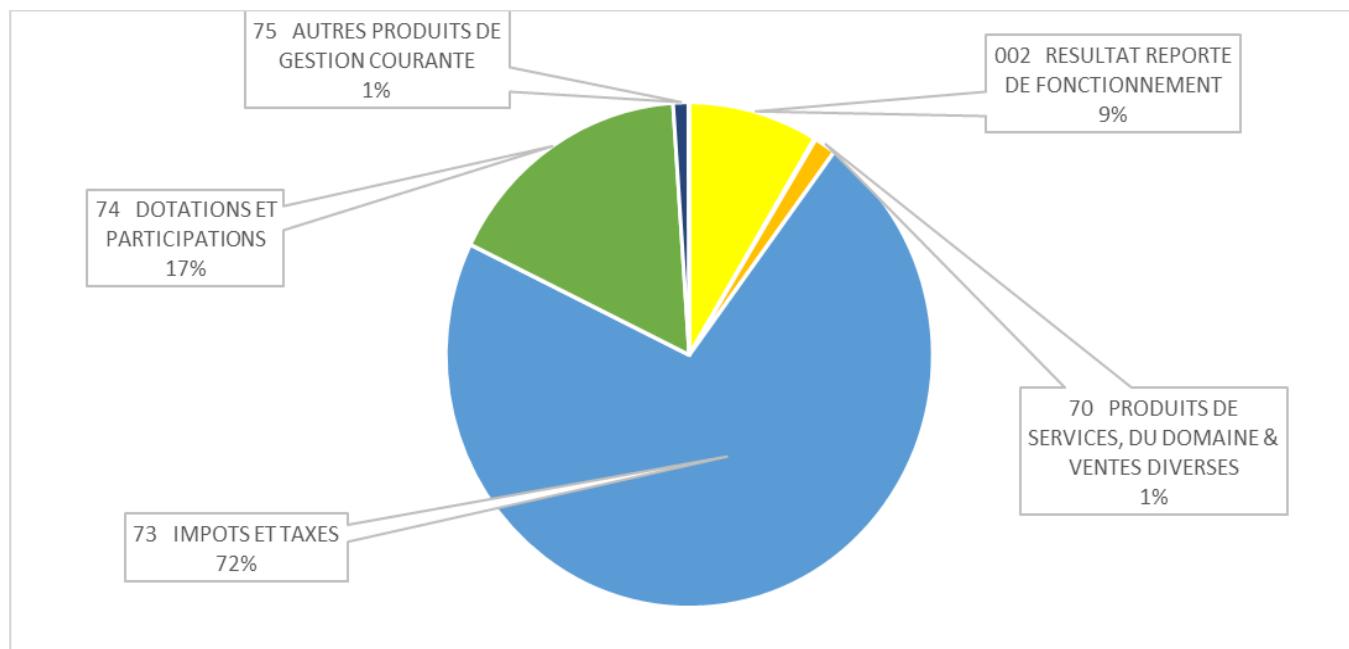
Cette stabilité relative des recettes de fonctionnement se fonde sur deux principales tendances budgétaires en 2021.

D'une part, le budget primitif 2021 prévoit une stabilité de nos recettes, du fait notamment de notre volonté politique de ne pas augmenter le taux unique de 32,75% pour ne pas pénaliser les 30 000 entreprises présentes sur notre territoire dans un contexte de crise sanitaire inédite. La baisse du produit des impôts et taxes de 7,28% par rapport à l'exercice 2020 est compensée par le mécanisme de compensation de la réforme de la taxation des locaux industriels.

D'autre part, le budget primitif 2021 prévoit une hausse du montant des dotations et participations de 53% par rapport à l'exercice 2020. Cette augmentation repose essentiellement sur le mécanisme de compensation la CFE – explicitée ci-après – mais également sur une montée en puissance de l'obtention de financements extérieurs, au titre du plan de relance de l'Etat.

La répartition des recettes de fonctionnement 2021 par chapitre budgétaire

:



	Chapitre	BUDGET PRÉVISIONNEL 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 et Prévisionnel 2020	
				en valeur absolue	en %
	002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	8 227 286,48	8 593 988,00	366 701,52	4,46%
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	72 540,00	40 000,00	-32 540,00	-44,86%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINES & VENTES DIVERSES	2 299 835,00	1 443 274,00	-856 561,00	-37,24%
	73 IMPOTS ET TAXES	77 671 974,11	72 020 000,00	-5 651 974,11	-7,28%
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 918 383,34	16 728 541,00	5 810 157,66	53,21%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	378 821,29	1 015 000,00	636 178,71	167,94%
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	**
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000,00	50 000,00	-50 000,00	-50,00%
Total	Total Recettes de fonctionnement	99 728 840,22	99 950 803,00	221 962,78	0,22%
Dont	Total des recettes de fonctionnement mouvements réels (hors 042)	99 668 840,22	99 890 803,00	221 962,78	0,22%
Dont	Total des recettes de fonctionnement mouvements réels et hors résultats	91 441 553,74	91 296 815,00	-144 738,74	-0,16%

☞ Produits des services, domaines et ventes d'activité (chapitre 70)

Ce chapitre contient principalement les contributions du budget annexe assainissement vers le budget principal pour 1 366 474€ pour la partie fixe identique à celle de 2020. L'écart 2020-2021 provient de la partie variable du budget assainissement vers le budget principal correspondant à l'opération Maison Blanche de 780 K€ pour laquelle il n'y a pas d'inscription en 2021.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Cette année, en complément de la participation du budget annexe assainissement, figurent le remboursement Autolib par les Villes pour 70,8K€ et l'aide à la rénovation énergétique et patrimoniale du parc privé de la ville de Rosny-sous-Bois pour 6K€.

☞ Impôts et taxes : 72 020 K€ (chapitre 73)

Ce chapitre comprend essentiellement les produits de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il diminue de 5 652K€ en 2021, du fait des jeux de compensation sur les locaux industriels.

1) Analyse de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Comme cela a été exposé dans le rapport d'orientations budgétaires, le transfert de la dynamique de CFE des EPT à la Métropole du Grand Paris (MGP) prévu par la loi NOTRe en 2021 est reporté de deux années. Ainsi, en 2021 et 2022, les EPT partageront la dynamique de la CFE avec la MGP. Les EPT conserveront seulement un tiers de la dynamique de la CFE, les deux tiers remontant à la MGP. Les effets se produiront en fin d'année, en fonction de l'évolution de nos bases.

Pour GPGE, l'estimation au BP 2021 est stable grâce aux mécanismes de compensation. En effet, le montant de la CFE de 34 M€ contre 39,69 M€ en 2020 s'explique par la baisse de moitié de la valeur locative des locaux industriels prévue par la loi de finances 2021. Ainsi, cette compensation, qui était de 1,6M€ en 2020, passe à 6,9M€ en 2021.

Le calcul des bases :

Les facteurs qui influent sur la revalorisation des bases de CFE sont :

- l'évolution des loyers par secteurs et catégories de locaux, estimée à +0,4% pour 2021,
- l'évolution physique des bases (démolitions – reconstructions) maintenue à base constante,
- l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises dont l'impact se mesurera davantage en 2022. Toutefois pour tenir compte d'éventuelles fermetures d'entreprises, une hypothèse de baisse de 1 % est retenue pour 2021.

Quel taux s'applique aux bases de CFE ?

Compte tenu du contexte économique et sanitaire, il est proposé de ne pas augmenter le taux de CFE pour ne pas pénaliser davantage les entreprises et de maintenir le taux à 32,75 %.

Pour rappel, l'évolution des bases, des compensations et du taux de CFE tels qu'exposés dans le rapport d'orientations budgétaires :

en M€	2018	2019	2020	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	2026 (hyp.)
Bases CFE avant réduction établissements industriels	124,08	117,26	120,8	119,6	118,4				
évolution		-5,5%	3,0%	-1,0%	-1,0%				
Taux CFE	32,75%	32,75%	32,75%	32,75%	32,75%				
Produit de CFE	40,64	38,40	39,57	39,17	38,78				
Produit de CFE après lissage	38,52	39,69	39,29	38,90					
Produit après réduction établissements industriels	38,52	39,69	34,00	33,60					
dont reversé à la MGP via la dotation d'équilibre									
CFE intégrée au 1er terme	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67
CFE intégrée au 2e terme (CFE 2015 de l'EPCI préexistant)	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67	2,67
CFE intégrée au 3e terme (CFE 2015 des ex communes isolées)	35,77	35,91	35,91	35,91	35,91	35,91	35,91	35,91	35,91
CFE reversée dans cadre DE	-35,77	-35,91	-35,91	-35,91	-35,91	-35,91	-35,91	-35,91	-35,91
Neutralisation du transfert à la MGP					40,50	40,50	40,50	40,50	40,50
Compensation exonérations	0,07	1,62	1,60	6,90	6,90				
CFE nette	4,94	4,23	5,39	4,99	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59

2) Analyse de la TEOM

La TEOM est évaluée à 38 020 000€ contre 37 689 302,11€ en 2020, soit + 330 697,89€.

Les bases :

Cette augmentation d'environ 0,8 % correspond aux estimations définies dans le rapport d'orientations budgétaires, soit

- Croissance physique des bases (aspect démolitions - reconstructions) : +0,5%
- Locaux soumis à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels : +0,4%
- Locaux non soumis à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels : +0,2%.

Au moment de la préparation du budget, nous ne disposons pas encore des bases fiscales prévisionnelles de TEOM. Toutefois, pour rappel, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des bases sur le territoire.

	Bases définitives TEOM 2016	Bases définitives TEOM 2017	Bases prévisionnelles TEOM 2018	Bases prévisionnelles 2019	Bases prévisionnelles 2020
Clichy-sous-Bois	27 684 163,00	27 802 629,00	28 246 177,00	28 696 801,12	28 665 011,00
Coubron	5 968 224,00	6 005 335,00	6 104 777,00	6 205 865,65	6 398 448,00
Gagny	48 443 662,00	48 762 810,00	49 530 331,00	50 309 932,69	51 367 729,00
Le Raincy	27 393 156,00	27 579 355,00	27 950 696,00	28 327 036,90	29 531 577,00
Les Pavillons-sous-Bois	34 510 203,00	34 970 226,00	35 762 422,00	36 572 563,97	37 115 733,00
Livry-Gargan	63 907 823,00	64 487 522,00	65 516 546,00	66 561 990,08	68 785 831,00
Neuilly-Plaisance	30 464 042,00	30 562 797,00	31 028 362,00	31 501 018,98	32 130 170,00
Neuilly-sur-Marne	48 423 257,00	48 253 320,00	48 993 513,00	49 745 060,36	50 045 106,00
Noisy-le-Grand	116 963 606,00	113 820 434,00	115 686 295,00	117 582 743,10	120 445 941,00
Rosny-sous-Bois	62 389 511,00	63 570 041,00	64 628 461,00	65 704 503,34	67 598 416,00
Vaujours	8 382 770,00	8 407 168,00	8 518 355,00	8 631 012,48	8 890 821,00
Villemomble	43 344 980,00	43 870 071,00	44 861 609,00	45 875 557,44	46 760 541,00
TOTAL	517 875 397,00	518 091 708,00	526 827 544,00	535 714 086,13	547 735 324,00
Variation des bases sur le territoire N / N-1		0,04%	1,69%	1,69%	2,24%

Les taux

a. *Un premier enjeu de cette année de transition sur la TEOM : un lissage ou non des taux de TEOM ?*

La TEOM a été instituée lors du Conseil de territoire du 27 septembre 2016 par la reprise des taux des villes. Ce choix de dispositif implique que les villes et le territoire ont 10 ans pour appliquer le taux moyen de TEOM à l'ensemble des villes du territoire. La date limite est 2026 pour l'application du taux unique.

Les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

	Taux TEOM 2016, 2017, 2018	Taux 2019 et 2020
Clichy-sous-Bois	11,23%	10,50%
Coubron	8,80%	8,50%
Gagny	8,51%	8,20%
Le Raincy	5,79%	5,79%
Les Pavillons-sous-Bois	7,78%	7,50%
Livry-Gargan	6,33%	6,33%
Neuilly-Plaisance	8,35%	8,00%
Neuilly-sur-Marne	6,75%	6,75%
Noisy-le-Grand	5,68%	5,68%
Rosny-sous-Bois	6,68%	6,68%
Vaujours	9,24%	8,80%
Villemomble	6,39%	6,39%

Cette année, il est proposé de décider des modalités de lissage des taux de TEOM.

A l'unanimité, le Bureau Exécutif, réunit le 22 mars 2021 a exprimé la volonté d'opérer ce lissage sur trois années : 2022, 2023, 2024.

Ce lissage permet ainsi de répartir l'effet sur 3 ans pour les contribuables qui vont connaître une augmentation. Ainsi, la prochaine délibération concernant le taux de TEOM intégrera l'engagement de ce lissage sur cette base.

Il est proposé au Conseil de territoire d'appliquer le taux de TEOM pour 2021 et d'acter que le lissage sera proposé sur trois ans à compter de 2022.

b. Un second enjeu de cette année de transition sur la TEOM : une remise à plat du coût des ordures ménagères associé au produit de la TEOM

Pour rappel, la prospective du rapport d'orientations budgétaires mettait en avant la faible évolution dans le temps du produit de TEOM :

	2018	2019	2020	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	2026 (hyp.)
Bases TEOM	527,06	539,00	547,7	551,9	557,3	563,4	570,7	578,9	588,4
Evolution			2,3%	1,6%	0,8%	1,0%	1,1%	1,3%	1,4%
Produit TEOM	36,93	37,04	37,64	37,93	38,29	38,71	39,22	39,78	40,43

GPGE souhaite préciser davantage les modalités de calculs des coûts liés à la gestion des déchets en adéquation avec les produits de TEOM, les coûts ne suivant pas la même prospective que celle des recettes ci-dessus.

Dans ce contexte, les modalités de calcul des dépenses ont été remises à plat et peuvent être regroupées de la façon suivante :

- Les dépenses liées à la collecte des déchets ;
 - Les dépenses liées au traitement des déchets ;
 - Les dépenses liées aux déchèteries ;
 - Les dépenses à caractère général qui sont supportées par l'établissement et qui concourent directement à l'exercice de cette compétence ;
 - Les amortissements des investissements ou les investissements directement lorsqu'ils ne sont pas amortis ;
 - Les recettes liées à l'exercice de la compétence, qui doivent être déduites.
- Ce sont ces charges qui figurent dans l'annexe de TEOM.

Pour les dépenses d'administration générale, les modalités suivantes ont servi de base à leur évaluation :

- Les vêtements de travail, les véhicules (ainsi que leur entretien et le carburant), l'entretien des bâtiments et des équipements affectés (y compris les fluides liés), les assurances, les matériels informatiques et téléphoniques ainsi que leurs logiciels et consommables liés ;
- Les fonctions support assurées par la Direction des finances sont intégrées en calculant le ratio à partir du nombre de mandats effectués pour la compétence par rapport au nombre total de mandats traités ;
- Les fonctions support assurées par la Direction des ressources humaines sont intégrées en calculant le ratio à partir du nombre de postes pourvus affectés à la compétence par rapport au nombre total de postes pourvus ;
- Les fonctions support assurées par la Direction des systèmes d'information sont intégrées en calculant le ratio à partir du nombre d'ordinateurs affectés pour la compétence par rapport au nombre total d'ordinateurs ;
- Les fonctions support assurées par le service communication sont intégrées en calculant la part consacrée aux supports de communication liés à la compétence ;
- Les fonctions support assurées par la Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine et enfin la coordination assurée par la Direction générale des services sont intégrées en calculant le ratio à partir de la part du budget lié à la compétence sur le budget total.

Sur la base des dépenses et recettes prévues dans le projet de BP pour l'année 2021, ces modalités de calcul conduisent à estimer ces charges à environ 1,2 million €.

Ces charges s'additionnent aux coûts de collecte et de traitement des déchets, à la masse salariale du personnel affecté à la gestion des déchets et aux investissements prévus.

Pour l'année 2021, le total de ces dépenses affectées à la gestion des déchets sera ainsi légèrement supérieur au produit prévisionnel de la TEOM.

☞ Dotations et participations : 16 728 541€ (chapitre 74)

Ce chapitre augmente de + 5 810 157,66€.

Cet écart est principalement dû à la compensation de CFE (traité dans le chapitre précédent) : une augmentation de 5 297 946€ (de 1,6 à 6,9M€ - article 74833), ainsi qu'à une subvention sur les fonds européens de l'ordre de 604 932€ (article 7477).

Les subventions figurant dans ce chapitre concernent la rénovation urbaine et l'habitat pour 795 419€, l'emploi et l'insertion avec les plateformes linguistiques et numériques pour 1 163 122€ dont une partie des fonds européens FSE et ITI. Ces subventions visent à soutenir les habitants en situation de précarité.

L'objectif de GPGE est d'accroître la recherche de financement en réorganisant la direction des finances et du contrôle de gestion, notamment la cellule Europe afin d'accroître la veille sur les programmes européens et positionner l'EPT sur de nouvelles enveloppes budgétaires.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)

Le dernier poste de ce chapitre concerne le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 7 870 000€. Dans le rapport d'orientations budgétaires, selon les évolutions prévues, le FCCT évoluerait comme suit :

	2018	2019	2020	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	2026 (hyp.)
FCCT	8,24	7,76	7,85	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9
Evolution			1,2%	0,2%	0,5%	0,7%	1,0%	1,2%	1,5%

En 2021, ce sont 7,85M€ auxquels sont ajoutés 0,2% correspondant à l'inflation, soit 7,87M€ (arrondi à 7,9 M€).

Cette année, en raison de la crise sanitaire, l'article 52 de la loi de finances rectificatives pour 2020 du 30 juillet 2020 (n°2020-935), prévoit des dispositions spécifiques : le délai prévu pour la tenue de la CLECT et la transmission du rapport est prolongé de douze mois, soit une date limite fixée au 30 septembre 2021 pour la CLECT de l'année 2020. Ceci est conditionné par l'envoi aux villes du FCCT provisoire 2020 avant la fin de l'année 2020, ce qui avait été acté par délibération du Conseil de territoire du 4 février 2020.

Les travaux de la CLECT 2020 et 2021 seront ainsi organisés simultanément avec une **transmission du rapport avant le 30 septembre 2021**.

La CLECT 2020 pourrait éventuellement servir aux régularisations issues de l'audit en cours par compétence.

Accusé de réception en préfecture
 093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2021
 Date de réception préfecture : 14/04/2021

Les montants votés pour 2020 seront éventuellement révisés en 2021 une fois que la CLECT aura adopté son rapport. Les montants de FCCT provisoires au titre de l'année 2021 correspondent aux montants prévisionnels des FCCT 2020, augmentés de l'inflation (0,2 %).

Le tableau ci-dessous résume les montants de FCCT 2021 par ville et compétence :

	FCCT socle	FCCT "compétences 2016" - "part fixe"	FCCT "compétences 2018"	FCCT "compétences 2019"	Total tous FCCT 2021
Clichy-sous-bois	1 001 423,00	22 383,00	124 637,00	58 315,00	1 206 758,00
Coubron		34 899,00	8 500,00	0,00	43 399,00
Gagny		198 379,00	47 239,00	0,00	245 618,00
Gournay-sur-Marne		115 839,00	8 247,00	0,00	124 086,00
Le Raincy		167 873,00	42 043,00	28 880,00	238 796,00
Les Pavillons-sous-bois		55 025,00	35 711,00	10 929,00	101 665,00
Livry-Gargan		247 528,00	98 832,00	53 209,00	399 569,00
Montfermeil	2 840 309,00	17 898,00	15 698,00	40 235,00	2 914 140,00
Neuilly-Plaisance		63 844,00	25 426,00	0,00	89 270,00
Neuilly-sur-Marne		208 029,00	363 690,00	0,00	571 719,00
Noisy-le-Grand		350 481,00	426 263,00	95 284,00	872 028,00
Rosny-sous-bois		185 926,00	446 821,00	15 429,00	648 176,00
Vaujours		191 758,00	75 121,00	0,00	266 879,00
Villemomble		103 192,00	39 923,00	2 689,00	145 804,00
TOTAL	3 841 732,00	1 963 054,00	1 758 151,00	304 970,00	7 867 907,00

Le budget a été calculé sur le montant total de FCCT, d'où l'écart d'arrondi sur le montant global qui sera ajusté avec le FCCT définitif.

☞ Autres produits de gestion courante : 1 015 000€ (chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux revenus locatifs de notre patrimoine (article 752) pour 115 000€ et aux revenus de la vente sur recyclage des ordures ménagères (article 7588) pour 900 000€.

Les revenus immobiliers sont les loyers des bâtiments « primevères » pour 59 500€, de la maison des services publics (MSP) avec la poste pour 25 500€ et d'autres partenaires pour 30 000€ (CAF, Transports Rapide Auto, sous-Préfecture, etc.).

Les revenus de la Direction de la prévention et des déchets correspondent pour 12 311€ à la revente de matériaux recyclés et au soutien de divers organismes (887 689€), tel

qu'au SYCTOM pour l'éloignement des centres (392 857€) et la revalorisation des déchets (235 036€).

☞ Recettes exceptionnelles (chapitre 77) :

Les crédits correspondent à une provision pour réaliser des opérations de régularisations (mandats annulés sur exercices antérieurs).

Ces 99 950 803€ de recettes permettent de répondre aux besoins des habitants tels qu'exposés dans la partie sur les dépenses de fonctionnement.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère baisse de 0,28% en 2021, après neutralisation des opérations d'ordre. Rappelons que le budget primitif 2021 est le deuxième exercice budgétaire intégrant l'ensemble des compétences de GPGE en année pleine.

A l'instar des recettes de fonctionnement, la section des dépenses se caractérise ainsi par une certaine stabilité entre les exercices 2020 et 2021.

Les principales nouvelles dépenses de fonctionnement sur 2021 traduisent les priorités politiques de l'exécutif de GPGE qui sont d'identifier, soutenir et accompagner les potentiels de relance de l'activité économique et sociale, en étroite association avec les Villes, et en portant une ambition écologique affirmée. Les secteurs de l'agriculture urbaine, de l'habitat, du développement économique et de la mobilité sont au cœur des priorités du territoire.

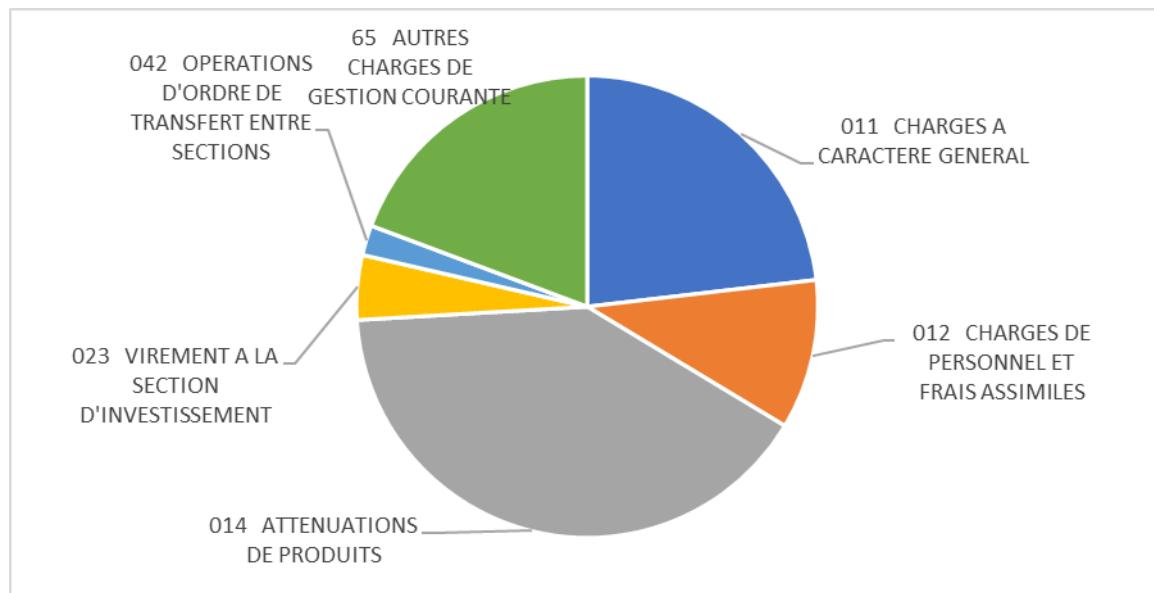
En matière de stratégie territoriale, en cohérence avec le plan de relance territorial de GPGE voté en septembre dernier, des études de faisabilité relative à l'installation d'une ferme urbaine à Coubron et de valorisation des équipements et pratiques sportifs sur l'ensemble du territoire seront menées pour un coût global de 55 000€.

Un diagnostic de l'habitat privé sera également conduit sur l'année 2021, afin notamment d'identifier les secteurs et copropriétés en situation de précarité énergétique et sociale.

En matière de développement économique, plusieurs études stratégiques seront menées en 2021 pour un montant global de 70 000€ avec, par exemple, une étude cible destinée à identifier le potentiel de mutation d'une ZAE ou encore la finalisation du schéma de développement économique, point de départ de notre stratégie d'attractivité économique.

Pour répondre à ces ambitions, la création de neuf postes supplémentaires est prévue au budget 2021.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2021 par chapitre budgétaire :



	Chapitre	BUDGET PRÉVISIONNEL 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 et Prévisionnel 2020	
				en valeur absolue	en %
	011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	24 269 752,28	23 130 288,00	-1 139 464,28	-4,69%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	9 899 978,31	10 472 903,00	572 924,69	5,79%
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 440 207,00	40 415 522,00	-24 685,00	-0,06%
	022 DEPENSES IMPREVUES	746 000,00	0,00	-746 000,00	-100,00%
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 216 509,79	4 500 000,00	283 490,21	6,72%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 900 000,00	2 100 000,00	200 000,00	10,53%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 156 392,84	19 282 090,00	1 125 697,16	6,20%
Total	Total Dépenses de fonctionnement	99 728 840,22	99 950 803,00	221 962,78	0,22%
Dont	Total des dépenses de fonctionnement mouvements réels (total -042-023)	93 612 330,43	93 350 803,00	-261 527,43	-0,28%
	Total des dépenses de fonctionnement mouvements réels et hors dépenses imprévues (total -042-023-022)	92 866 330,43	93 350 803,00	484 472,57	0,52%

☞ **Les opérations d'ordre entre sections** suivent l'évolution des investissements (chapitre 042).

☞ **Les charges à caractère général : 23 130 288€ (chapitre 011)**

Ce chapitre est en diminution de 1 139 464,28€ par rapport à 2021. En effet, des efforts ont été réalisés pour compenser l'augmentation du chapitre 65 même si la principale diminution correspond aux dépenses engendrées par la crise économique et sanitaire de 1,7M€ non-reconduites.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

L'analyse détaillée des principales composantes de dépenses des services est exposée ci-après.

➤ La Direction des affaires juridiques, de la commande publique et des moyens généraux DAJCPP : 2 513 600€,

La DAJCPP comprend les moyens généraux, le service juridique et l'administration générale.

Le budget est en baisse de 1 322 500€ car il intègre la diminution des frais liés au Covid.

En ce qui concerne le service des moyens généraux qui gère l'ensemble des bâtiments y compris les déchetteries, il est prévu une augmentation de 242 800€ pour la location du 5^{ème} étage de Jupiter liée à la fin de la franchise de loyer accordée lors de la signature du bail, ce qui porte le budget des locations immobilières à 608 000€ (article 6132).

Les locations mobilières (article 6135) augmentent de 107 700€ pour permettre aux services de fonctionner pleinement : nouveaux véhicules, matériels techniques, bases de vie, nettoyage des vêtements de travail pour les agents techniques.

Les achats de vêtements de travail s'élèvent à 40 000€, soit une augmentation de 20 000€ pour tenir compte de la mise en place pleinement opérationnelle des modalités de nettoyage des vêtements de travail.

Cette année, il est également prévu une augmentation de la ligne de maintenance de 40 000€ pour se remettre en conformité avec les obligations de passage des contrôles obligatoires des bâtiments.

Une prestation de service complémentaire de 170 000€ intègre les frais liés aux nuisibles, le curage de bassin de déchetterie, notamment. Le budget intègre également cette année le lancement du plan de mise en sécurité de nos locaux : vidéo-surveillance, alarme, etc.

➤ La Direction de l'aménagement et de l'urbanisme : 167 740€.

Le budget est constitué de frais d'honoraires et d'avocats, en baisse de 60 500€ en raison des besoins décroissants inhérents au PLUI qui n'est plus dans sa phase de démarrage.

➤ La Direction du développement économique DDE : 280 054€

Plusieurs études sont prévues, notamment : une actualisation de l'étude sur le niveau d'embauche des entreprises (40 000€), une étude sur l'impact de la crise en lien avec le schéma de développement économique (10 000€), une étude cible sur le potentiel de

mutation d'une ZAE 30 000€, une étude de faisabilité d'une structure de portage des locaux économiques (programmation Bas Clichy) pour 35 000€.

Afin d'améliorer l'attractivité territoriale aux niveaux national et international, GPGE adhèrera également en 2021 à Choose Paris région pour 1 000€ et à Paris Capitale Economique pour 9 000€.

Enfin, 30 000€ sont prévus pour l'animation des clubs d'entreprises.

➤ La Direction de l'emploi, de la formation et de l'insertion : 686 123€

Les efforts en faveur des publics fragilisés portent sur les prestations en lien avec le fonctionnement de la plateforme linguistique (190 500€), la plateforme numérique (304 000€), le pôle emploi formation (170 000€), l'insertion (51 000 €) et les clauses sociales (6 000€).

Les budgets de fonctionnement pour la Maison de l'habitat et la maison des services publics s'élèvent respectivement à 48 623€ et 66 000€.

➤ La Direction des finances et du contrôle de gestion : 828 900€.

Les dépenses diminuent de 93 373€, malgré les deux nouvelles prestations proposées que sont :

- Un appui à la mise à jour de l'actif transféré des communes pour 25 000€,
- Une assistance d'un bureau d'étude spécialisé pour candidater pour la prochaine programmation européenne 2021-2017 et pour monter des projets auprès des commissions européennes pour 185 000€.

➤ La Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine DHRU : 996 540€

143 856€ sont prévus pour le diagnostic habitat privé lancé au dernier trimestre 2020 et qui débute cette année.

50 000€ concernent l'accompagnement à la mise en place du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information aux Demandeurs de logement (PPGID) dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

199 307€ sont prévus pour la poursuite des dispositifs en cours de redressement de copropriétés : la poursuite du POPAC 2 pour la 3ème année (100 857€), l'OPAH-CD pour la 5ème année (76 310€), la mission d'évaluation sociale OPAH-CD pour donner suite

aux réflexions menées en 2019 sur le passage en plan de sauvegarde, le lancement POPAC pour 3 ans (22 140€).

Une étude urbaine et habitat est également prévue sur le secteur Chanzy en vue de sa restructuration. Les discussions ont commencé avec la Ville. Dans l'immédiat, les besoins sont estimés à 100 000€ pour cette année.

113 007,15€ sont prévus pour la fin du POPAC et OPAH-CD :

- POPAC : 20 accompagnements et 2 formations en faveur des copropriétaires : 66 956,74€
- POPAC (part fixe) : 8 050,41€
- OPAH-CD : marché complémentaire pour le suivi des travaux lié aux retards induits par la crise sanitaire, études sur le Château : 20 000€
- OPAH-CD : 18 000 €
- 50 000€ NPNRU pour l'étude pré-opérationnelle des copropriétés du Val Coteau.

Le budget intègre également un marché stratégie communication/concertation NPNRU. Un accord-cadre sur 5 ans a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU à hauteur de 260 000 € HT pour 90 000 € de subventions.

➤ La Direction de la Prévention et de la gestion des Déchets : 15 673 596€

Le budget est en légère diminution de 78 367,65€.

Les principaux postes de dépenses sont résumés ci-dessous :

- La prestation de service de collecte des déchets représente 14 335 375€, auxquels s'ajoute le traitement pour 660 000€.
- Pour répondre aux objectifs d'amélioration du tri, une action de formation des habitants au tri est proposée pour 150 000€.
- Enfin, 70 000€ sont inscrits pour une ressourcerie.

➤ La Direction des Ressources Humaines : 390 265€

Le budget intègre la contribution aux charges locatives du bâtiment de la restauration (60 000€), les versements à des organismes de formation (190 000€), des

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

formations (30 000€), la participation au salon top recrutement et à la prise en charge d'accompagnement au recrutement par des cabinets spécialisés (25 000€), l'adhésion au CIG pour des prestations de médecins agréés, assistante sociale, psychologue (23 000€).

➤ La Direction des Systèmes d'Information : 741 790€

Il s'agit de tout le fonctionnement des systèmes d'information de GPGE : contrat d'abonnement, de maintenance matériel, sécurité informatique, etc.

Cette année, les efforts sont portés sur deux postes budgétaires :

- Les études et recherches s'élèvent à 60 000€. Il intègre le déploiement d'Office 365 sur tous les postes informatiques, la convergence téléphonie fixe et mobile et le recours à un AMO pour réaliser une étude pour renforcer la sécurité informatique.
- Les autres services extérieurs : + 76 598€, soit 342 640€. L'augmentation correspond à des nouveaux projets sur 2021 : la couverture téléphonique de Jupiter, la mise en œuvre de Renault Mobility, la mise à jour plan 3D du territoire, ainsi que la remise à plat du paramétrage du logiciel financier.

➤ La Direction de la Stratégie Territoriale : 839 680€

Cette Direction intègre les missions de communication, de coopération, des projets tels que le PCAET, les JO 2024 notamment :

- La communication : internet, communication institutionnelle.
- La Coopération et les projets : le budget inclut 20 000€ pour un portrait sportif du territoire IRDS (étude, maquette, brochure), 81 240€ pour une étude sur les équipements aquatiques et 25 000€ pour une AMO pour le PCAET (lot 1 et 2).

GPGE adhère en 2021 à l'Alliance des territoires (20 000€) et à l'assemblée des communautés de France (AdCF, 9 000€) pour porter avec les autres EPT la réforme au sein de la Métropole du Grand Paris et bénéficier des études mutualisées.

☞ Les charges de personnel et frais assimilés : 10 472 903€ (chapitre 012)

Les dépenses augmentent de 5,79%. Outre, l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité, le budget comprend la création de 9 postes supplémentaires à temps complet, dont 5 postes aidés, répartis de la manière suivante :

- 4 postes sur les fonctions supports :

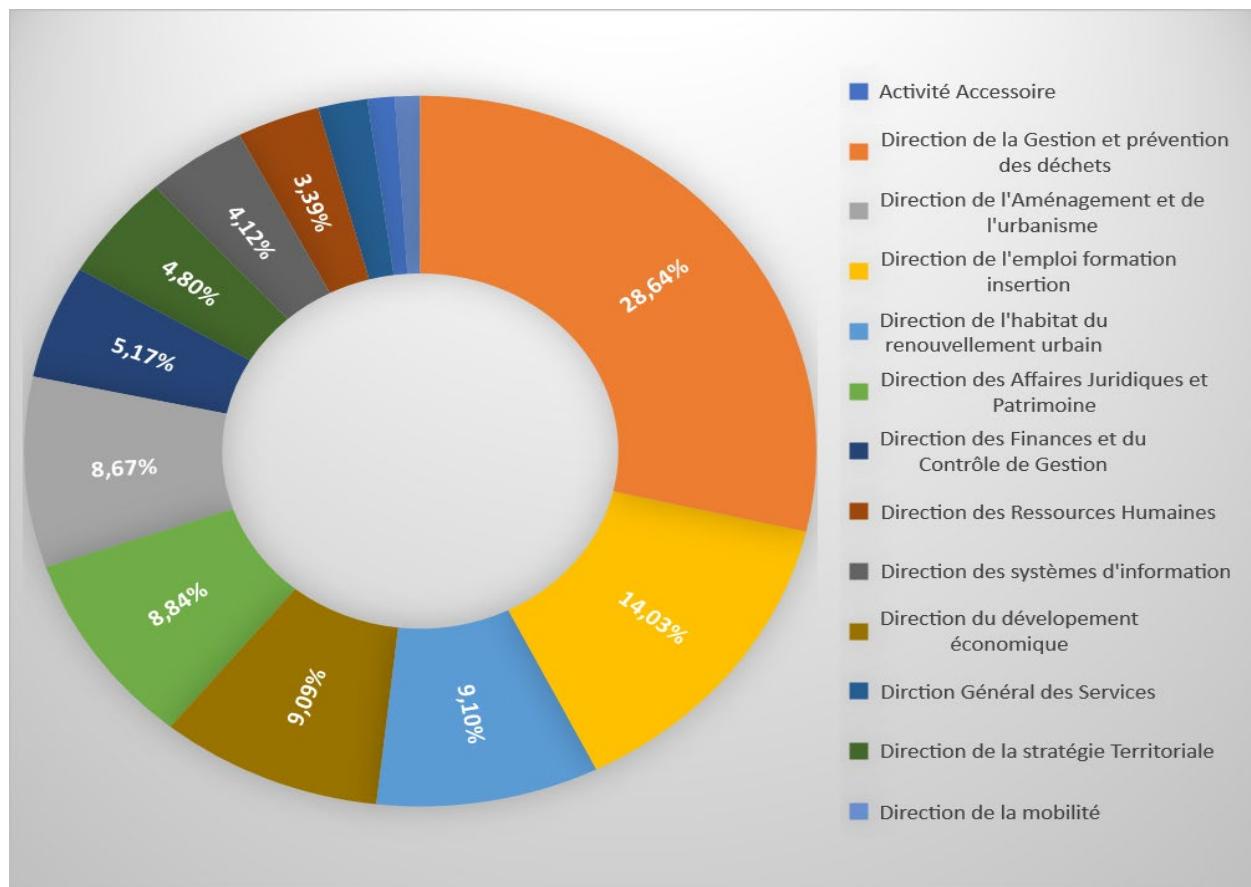
- 1 poste d'agent comptable chargé du suivi des recettes (cat. C) ;
- 1 poste d'assistante de direction/gestionnaire courrier (cat. C) ;
- 1 poste de chargé de recrutement (cat. B) ;
- 1 poste de chef de projet systèmes d'information (cat. A).

- 5 postes partiellement ou totalement aidés :

- 1 poste de coordinateur pour le PREP (cat. A) ;
- 1 poste de coordinateur des GUSP (cat. A) ;
- 2 postes de médiateurs numériques (cat. B) ;
- 1 poste pour l'orientation linguistique (formateur FLE, cat. B).

En plus de ces postes financés sur le budget principal, il convient de noter qu'il est proposé par ailleurs de créer 5 postes sur le budget annexe de l'assainissement, afin de faire face à la montée en puissance du plan de résorption des rejets d'eaux polluées dans la Marne (3 postes de technicien et 2 postes d'adjoints administratifs).

Le graphique ci-dessous représente la répartition des salaires par Direction



☞ Les atténuations de produits : 40 415 522€ (chapitre 014)

Ce chapitre contient le versement de la dotation d'équilibre à la métropole pour 36 230 740€ et le FNGIR de 4 184 782€ pour lequel nous avons reçu la notification.

☞ Les autres charges de gestion courante : 19 282 090€ (chapitre 65)

Ce chapitre comprend principalement :

- la rémunération des élus pour 464 000€, la cotisation au CNFPT pour 60 000€, les contributions obligatoires pour 120 800€, 70 800€ pour Autolib et 50 000€ pour Vélib, la contribution au budget annexe assainissement pour les eaux pluviales pour 1 894 100€ ;
- Des subventions versées à des associations pour 572 990€. Les attributions concernent principalement des actions en faveur des habitants : accès au droit 97 720€ en lien avec

la MJD, des actions envers le social et l'insertion (253 860€), l'habitat (80 850€), la politique de la ville (119 660€).

- Le dernier poste le plus important correspond aux autres contributions pour 15 910 000€. Cette dépense concerne la contribution de GPGE au Syctom pour le traitement des ordures ménagères (15 987 000€). Elle inclut l'augmentation de 6 % pour 2021 qui a été évoquée lors du débat d'orientation budgétaire du SYCTOM. Ce dernier évoque une nouvelle augmentation de 6% en 2022 de 6% et de 5% en 2023. Une étude plus approfondie sur le financement de la TEOM en lien avec les coûts sera présentée ultérieurement.

☞ **Le virement à la section de fonctionnement : 4 500 000€ (chapitre 023)**

Des efforts d'arbitrage budgétaire ont été réalisés pour permettre de maintenir le virement à un niveau au moins égal à celui de 2020. Ce virement permettra de limiter d'éventuels recours à des emprunts.

C. L'épargne dégagée pour investir

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes comme en dépenses à 99 950 803€. Il intègre l'affectation provisoire de résultat de fonctionnement de 8 593 988€.

En neutralisant ce résultat et les mouvements d'ordre, les recettes réelles seraient de 91 296 815€ contre 93 350 803€ de dépenses réelles, soit un besoin de financement de 2 053 988€.

Le besoin de financement du fonctionnement traduit, dans la continuité de la prospective financière présentée lors du rapport d'orientations budgétaires, la nécessité de rééquilibrer la section de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre pour investir. C'est pourquoi l'année 2021 est l'année de transition pendant laquelle des décisions devront être prises.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 14 712 396,60€. Elle inclut en recettes comme en dépenses les reports des opérations d'investissement de l'année 2020 qui figurent en annexe de la maquette du budget pour le détail.

Les recettes et les dépenses ne seront pas comparées à l'exercice 2020 en raison de la nature des projets.

A. Les recettes d'investissement hors emprunt

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2021 à 11,56 M€, reposant notamment sur un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 4,5M€.

Les recettes propres d'investissement (subventions, recettes sur projets d'infrastructure, FCTVA) représentent près de 3 M€ en 2021 afin de soutenir le financement des dépenses d'équipement et d'infrastructures inscrites notamment dans le plan de relance de Grand Paris Grand Est.

Direction	BP 2021	%	Report 2020	%
Aménagement et Urbanisme	330 000,00 €	3%	0,00 €	0%
Prévention et gestion des déchets	77 500,00 €	1%	2 256 982,91 €	72%
Habitat et renouvellement urbain	2 040 548,00 €	18%	440 563,00 €	7%
Systèmes d'information	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Transport	21 600,00 €	0%	0,00 €	0%
Affaires juridiques, commande publique et patrimoine	0,00 €	0%	454 150,88 €	14%
Développement économique	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Emploi, formation, insertion	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Finances et contrôle de gestion	9 091 051,81 €	79%	0,00 €	0%
Ressources Humaines	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Stratégie, coopération, communication	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Total des recettes d'investissement	11 560 699,81 €	100,00%	3 151 696,79 €	93,01%

L'essentiel des recettes provient de l'affectation provisoire de résultat de l'exercice 2020. En effet, 1 864 593,09 € correspond à une ressource de financement dégagée sur l'investissement de 2020 et 126 458,72 € à une affectation du solde de résultat de fonctionnement 2020 en réserves (1068).

Les autres recettes sont directement liées à l'exercice 2021. Il s'agit du virement à la section d'investissement pour 4,5M€, des dotations aux amortissements pour 2,1M€ et du FCTVA pour 500 000€.

Des subventions sur les investissements pour la gestion des déchets s'élèvent à 1 823 673€. Il s'agit d'une subvention de la Région Ile-de-France sur l'étude sur les déchets, des recettes sur les projets d'infrastructure nationale pour 595 975€ et 50 000€ correspondant à des remboursements des villes sur les projets (ces sommes figurent également en dépenses).

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur le budget principal 2021 s'élèvent à 9,92 M€.

Ces crédits budgétaires traduisent l'ambition politique de soutenir la réalisation d'opérations d'investissement et d'études structurantes par le Territoire, pour ses habitants et les Villes, dans un contexte sanitaire et économique dans lequel l'effet levier apporté par une action publique performante et concrète s'avère plus que jamais nécessaire.

Un plan de rénovation et de sécurisation des sites du Territoire est une priorité forte de Grand Paris Grand Est en 2021. La modernisation des déchèteries du territoire, la finalisation des travaux de la déchèterie de Neuilly-sur-Marne qui a ouvert ses portes le 15 mars dernier ou encore les travaux en urgence prévus sur la déchèterie de Villemomble qui a temporairement fermé pour des désordres géotechniques représentent un montant global de 2,08 M€ d'opérations d'investissement pour 2021. Ce plan de rénovation sera accompagné d'un plan global de sécurisation des sites de l'EPT pour un montant de 100 000€ en 2021 et d'une modernisation des points d'apport volontaire pour 713 000€ en 2021.

Le budget d'investissement 2021 de GPGE se caractérise également par une montée en puissance des opérations de renouvellement urbain, en particulier à Villemomble et à Neuilly-sur-Marne, et par la poursuite des études d'aménagement engagées sur plusieurs Villes du territoire pour un montant de 108 000€. L'avancement de la démarche du PLUi, avec l'étape de concertation et de débat du PADD en 2021, constituera un moment fort de l'année 2021 avec des crédits d'investissement prévus de 222 000€.

Les priorités budgétaires relatives au champ de la mobilité se concentrent en 2021 sur une étude relative à l'évolution de la RN 34 et à la réalisation d'un schéma cyclable consistant à identifier les jonctions de piste entre les Villes du territoire, pour un montant global de 191 000€.

Enfin, Grand Paris Grand Est est présent pour soutenir les entreprises les plus en difficultés ou les plus innovantes sur son territoire dans ce contexte sanitaire particulier. Après une première participation en 2020, l'EPT réabonde le fonds résilience de la région Ile-de-France sur le budget 2021 à hauteur de 105 000€.

Le tableau ci-dessous présente les budgets par Direction.

Direction	BP 2021	%	Report 2020	%
Aménagement et Urbanisme	2 097 050,00 €	21%	75 807,85 €	2%
Prévention et gestion des déchets	3 766 226,00 €	38%	2 099 142,27 €	44%
Habitat et renouvellement urbain	2 059 280,00 €	21%	753 041,39 €	16%
Systèmes d'information	412 630,00 €	4%	152 446,02 €	3%
Mobilité	232 790,00 €	2%	84 144,00 €	2%
Affaires juridiques, commande publique et patrimoine	545 500,00 €	6%	386 044,45 €	8%
Développement économique	153 000,00 €	2%	148 443,11 €	3%
Emploi, formation, insertion	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Finances et contrôle de gestion	648 781,51 €	7%	1 098 070,00 €	23%
Ressources Humaines	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Stratégie, coopération, communication	0,00 €	0%	0,00 €	0%
			0,00 €	0%
Total des dépenses d'investissement	9 915 257,51 €	100,00%	4 797 139,09 €	100%

C. L'endettement de Grand Paris Grand Est

Le Territoire n'a pas contracté de dette sur le budget principal depuis sa création, hormis une aide spécifique de la CAF qui s'est faite via un prêt normé dont le montant en stock s'élève à 35 000 €, dont la moitié sera soldée en 2021.

Il n'est pas proposé de mobiliser d'emprunt cette année.

LES BUDGETS ANNEXES

Grand Paris Grand Est dispose de 3 budgets annexes :

- Un budget pour l'eau et l'assainissement,
- Un budget pour les activités économiques qui comprend les hôtels d'activités situés à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, la pépinière d'entreprises « espace 22 » localisée à Rosny-sous-Bois et le nouveau pôle entrepreneurial « le plateau » créé en 2019 à Montfermeil,
- Un troisième budget est consacré aux opérations d'aménagement. Ce nouveau budget a été créé par délibération du Conseil de territoire du 15 décembre 2020. Il vise à individualiser dans un seul budget toutes les opérations d'aménagement.

Les budgets annexes du 21 rue des 2 Communes et du parc du plateau d'Avron créés le 26 mars 2019 seront clôturés en 2021 et les soldes de liquidation seront intégrés dans le nouveau budget des opérations d'aménagement.

I. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Budget annexe assainissement 2021 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP2021	Chapitre	BP2021
011 - Dépenses courantes	5 848 948,00 €	70 - Contributions, dont redevance assainissement	13 444 100,00 €
012 - Charges de personnel	1 445 000,00 €		
65 - Contributions	1 010,00 €	74- Subventions d'exploitation	105 000,00 €
66 - Intérêts	656 370,00 €		
67 - Dépenses exceptionnelles	10 000,00 €	77- Recettes exceptionnelles	10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 927 772,00 €		
042 - Amortissements	4 200 000,00 €	042 - Amortissements	530 000,00 €
TOTAL fonctionnement	14 089 100,00 €	TOTAL fonctionnement	14 089 100,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP2021	Chapitre	BP2021
001 - solde d'exécution anticipé	4 100 608,84 €	10 - Dotations, fonds divers	5 404 676,25 €
16 - Emprunts	1 486 410,00 €	13 - Subventions d'équipement	11 708 410,59 €
20 - Etudes	1 591 001,86 €		
21 - Travaux, acquisitions	14 691 132,71 €	16 - Emprunts	6 808 492,00 €
23 - Travaux	7 650 197,43 €	45 - Opérations pour tiers	2 705 026,00 €
45 - Opérations pour tiers	2 705 026,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 927 772,00 €
040 - Amortissements des subventions	530 000,00 €	040 - Amortissements	4 200 000,00 €
TOTAL investissement	32 754 376,84 €	TOTAL investissement	32 754 376,84 €
TOTAL BP 2021	46 843 476,84 €	TOTAL BP 2021	46 843 476,84 €

Le budget 2021 s'élèvent à 46 843 476,84 € répartit entre la section de fonctionnement et d'investissement.

1°) La section de fonctionnement

Les dépenses comme les recettes s'équilibrent à 14 089 100 €.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont composées de la redevance (9 948 500 €) et de la participation pour l'assainissement collectif (793 000 €), de la contribution du budget principal pour les eaux pluviales (1 894 000 €), ainsi que les recettes liées à l'installation de nouveaux branchements (473 000 €) et au contrôle des branchements existants (335 500 €).

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Les dépenses

Les dépenses courantes de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement concernent principalement l'entretien annuel des réseaux d'assainissement, des bassins de rétention et des postes de refoulement (3 658 000 €) et le remboursement de frais de structure au budget principal (1 366 474 €).

Les charges de personnel (1 445 000 €) intègrent le recrutement supplémentaire de 3 techniciens et de 2 agents administratifs.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les intérêts des emprunts (656 370 €) et le virement à la section d'investissement (1 927 772 €).

Enfin, la section de fonctionnement inclut des amortissements sur immobilisations en dépenses (4 200 000 €) et en recettes (530 000 €).

2°) La section d'investissement

Les recettes comme les dépenses s'équilibrent à 32 754 376,84 €.

La section d'investissement intègre : les reports d'investissement 2020 à hauteur de :

- 5 873 229 € en recettes,
- 5 771 899 € en dépenses,

Et les opérations nouvelles du budget primitif 2021.

Les recettes

Les recettes nouvelles de 6 643 673,59 € sur opérations sont composées pour l'essentiel des subventions de l'agence de l'eau (5 882 272,59 €) et de subventions d'équipement des communes (588 516 €) notamment.

L'ambitieux programme d'investissement de cette année sera financé, outre par les subventions sur opérations, par le virement de la section de fonctionnement (1 927 772 €), par le surplus de l'affectation de résultat d'investissement 2020 de 1 304 067,41€ et par le recours à l'emprunt à hauteur de 6 millions d'euros.

Les dépenses

Les opérations nouvelles d'études et de travaux sont évaluées à 18 160 433 € pour l'exercice 2021 et feront l'objet d'ajustement.

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Les travaux prévisionnels par ville sont joints en annexe 1 du présent rapport.

Les dépenses comprennent des travaux pour compte de tiers à hauteur de 2 705 026 € inscrits en dépense et en recette.

Enfin, la section d'investissement inclut des amortissements sur immobilisations en recettes (4 200 000 €) et en dépenses (530 000 €).

II. LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Budget annexe activités économiques 2021 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
011 - Dépenses courantes	574 294,00 €	70 - Contributions	230 000,00 €
67 - Dépenses exceptionnelles	30 000,00 €	75 - Produits, revenus	67 981,64 €
		77 - Recettes exceptionnelles	82 198,00 €
042 - Amortissements	40 000,00 €	002 - Résultat anticipé	264 114,36 €
TOTAL fonctionnement	644 294,00 €	TOTAL fonctionnement	644 294,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	49 650,89 €
21 - Travaux, acquisitions	160 000,00 €		
23- Immobilisations en cours	31 941,78 €	16 - Dépôts et cautionnements	24 000,00 €
		040 - Amortissements des subventions	40 000,00 €
TOTAL investissement	215 941,78 €	001 - solde d'exécution anticipé	102 290,89 €
TOTAL BP 2021	860 235,78 €	TOTAL BP 2021	860 235,78 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget sont essentiellement composées des loyers et charges ainsi que des frais d'affranchissement et de télécommunications.

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent les loyers versés par les entreprises et la participation d'équilibre versée par la Ville de Rosny-sous-Bois.

En investissement, les dépôts de garantie sont des dépenses et recettes récurrentes.

Des crédits sont également inscrits pour l'achat de mobilier et le paiement des dernières factures pour le pôle entrepreneurial.

III. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Budget annexe opérations d'aménagement 2021 - Budget primitif			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
011 - Dépenses à caractère général	97 000,00 €	74 - Subventions	42 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	745 000,00 €	77 - Recettes exceptionnelles	800 000,00 €
TOTAL fonctionnement	842 000,00 €	TOTAL fonctionnement	842 000,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
23 - Travaux	2 090 445,00 €	13 - Subventions d'équipement	1 345 445,00 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	745 000,00 €
TOTAL investissement	2 090 445,00 €	TOTAL investissement	2 090 445,00 €
TOTAL BP 2021	2 932 445,00 €	TOTAL BP 2021	2 932 445,00 €

3 opérations sont inscrites sur ce budget :

- 21 rue des 2 Communes,
- Parc du plateau d'Avron,
- Parc des carrières de l'ouest à Gagny.

Pour le 21 rue des 2 communes, le budget inscrit s'élève à 1 545 000 € dont 800 000 € en fonctionnement et 745 000 € en investissement.

Le bon de liquidation de l'OPH de Rosny-sous-Bois est inscrit à hauteur de 800 000 €. Les dépenses comprennent des études (diagnostic technique, calibrage...) et des travaux de déplacement de parking.

Pour le parc du plateau d'Avron, le budget est de 1 287 445 € dont 42 000 € en fonctionnement et 1 245 445 € en investissement. Les dépenses d'aménagement du parc sont remboursées en totalité par la Ville de Rosny-sous-Bois.

Pour le parc des carrières de l'ouest, une provision de 100 000 € a été inscrite en dépense et en recette d'investissement, dans l'attente de l'avancement du projet.

ANNEXE 1 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

ETUDES ET TRAVAUX PLANIFIES PAR VILLE

Rues concernées	Nature des opérations	Priorité baignade	BP2021(€HT)	Coût EU	Coût EP	Coût UN
<u>Ville de Clichy-sous-Bois :</u>						
Allée castillon (partie 2) entre Angel testa et Chêne pointu	Réhabilitation EU et EP	non	400 000	200 000	200 000	
Allée gutschmidt	Réhabilitation	non	300 000			300 000
TOTAL Clichy-sous- Bois			700 000	200 000	200 000	300 000
<u>Ville de Coubron :</u>						
Rue Gay Lussac	Création d'un réseau d'eaux usées-	oui	300 000	210 000	90 000	
Rue de la Faisanderie	Création d'un réseau d'eaux usées	oui	350 000	245 000	105 000	
TOTAL Coubron			650 000	455 000	195 000	0
<u>Ville de Gagny :</u>						
Rue Fenelon	mise en séparatif - création d'un EP si besoin et réhabilitation EU et de tous les branchements	oui/non	800 000	240 000	560 000	
Rue Florian	création d'un réseau d'eau usées	oui	390 000	320 000	70 000	
Rue des Pins et petit Chenay	études parcellaires	oui	10 000	5 000	5 000	
Rue Jules Guesde	études parcellaires- topo- géodétection- + MOE	oui	20 000	10 000	10 000	
rue du 11 novembre	études parcellaires- topo- géodétection- + MOE	oui	20 000	10 000	10 000	
Rue panorama	études parcellaires- topo- géodétection- + MOE	oui	20 000	10 000	10 000	
TOTAL Gagny			1 260 000	595 000	665 000	0
<u>Ville de Gournay-sur-Marne :</u>						
Secteur Muriers-Groseillers	Etude hydraulique (inondations)	non	50 000		50 000	
Métro 16 - déviation de réseaux- avenue maréchal Joffre / cimetière/ place du marché / place des boulistes	Déviation de réseaux	non	280 000	140 000	140 000	
Métro 16 - déviation de réseaux EU BD du bel air avec création EP rue des Rosiers	Déviation de réseaux	non	300 000	100 000	200 000	
Rue Henri IV	Etude pour la réhabilitation des réseaux	non	40 000	20 000	20 000	
TOTAL Gournay-sur-Marne			670 000	260 000	410 000	0
<u>Ville de Livry-Gargan :</u>						
Boulevard Robert Schuman (1ère phase) entre Rousseau et Aubrac	Réhabilitation du réseau Unitaire	non	700 000			700 000
Allée Antonin et Pierre Magne	Réhabilitation du réseau Unitaire	non	800 000			800 000
TOTAL Livry-Gargan			1 500 000	0	0	1 500 000

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Rues concernées	Nature des opérations	Priorité baignade	BP2021(€HT)	Coût EU	Coût EP	Coût UN
Ville de Montfermeil :						
Rue perdrigé	Réhabilitation	non	400 000	400 000		
Avenue Ampere et Arago	Etude hydraulique (inondations et mauvaise séparativité)	oui	50 000	25 000	25 000	
Rue Henri Barbusse et avenue général de Gaulle	Etude pour dévoiement des réseaux (boucle du T4)- dernier trimestre 2021-	non	10 000	5 000	5 000	
Rue du Commandant Caroline Aigle	Extension réseau EU	non	200 000	200 000		
TOTAL Montfermeil			660 000	630 000	30 000	0
Ville de Neuilly-Plaisance :						
P1- Rue Victor Hugo (entre leclerc et jaurès)	Création EU	oui	375 000	262 500	112 500	
prairie)	ITV	oui	100 000	50 000	50 000	
TOTAL Neuilly-Plaisance			475 000	312 500	162 500	0
Ville de Noisy-le-Grand :						
Rue du Docteur sureau (phase 2) devant groupe scolaire	Réhabilitation EU et EP	non	1 500 000	750 000	750 000	
Etude des bassins de rétention EP rue Médéric et av de l'étoile	Etude en 2021	non	50 000		50 000	
rue Médéric	Etude de réhabilitation	non	400 000	200 000	200 000	
rue Montaigne	travaux d'Abraxs- réhabilitation des réseau/ redimensionnement/ déplacement	non	200 000	100 000	100 000	
rue Jean Vacquier	création EU et EP sous voie nouvelle	non	150 000	75 000	75 000	
av de l'étoile	Réhabilitation EU, EP	non	450 000	150 000	300 000	
TOTAL Noisy le Grand			2 750 000	1 275 000	1 475 000	0
Ville de Neuilly-sur-Marne :						
rue Jules Lamant et ses Fils	Réhabilitation + suppression regards mixtes	oui	1 200 000	600 000	600 000	
Chemin et avenue des Princes, avenue du Plateau	réhabilitation EU	Non	800 000	400 000	400 000	
Parc du Plateau d'Avron	Reprise EU et EP	Non	500 000	250 000	250 000	
TOTAL Neuilly-sur-Marne			2 500 000	1 250 000	1 250 000	0
Ville de Pavillons-sous-Bois :						
Allée Garde Chasse	Travaux de réhabilitation du réseau Unitaire	non	600 000		600 000	
Allée Chevalier de la Barre	Travaux de réhabilitation du réseau Unitaire	non	600 000		600 000	
Allée Clocher d'Aulnay	Etude pour la réhabilitation du réseau	non	50 000		50 000	
Rue Victor Hugo (de la RN3 au boulevard Pasteur)	Etude pour la réhabilitation du réseau	non	50 000		50 000	
TOTAL Pavillons-sous-bois			1 300 000	0	0	1 300 000
Ville de Le Raincy :						
Boulevard du Midi entre l'Ermitage et allée des Hêtres et allée des hêtres partie séparative		oui	600 000	300 000	300 000	
Allée de Villemomble		non	200 000	100 000	100 000	
TOTAL Le Raincy			800 000	400 000	400 000	0

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Rues concernées	Nature des opérations	Priorité baignade	BP2021(€HT)	Coût EU	Coût EP	Coût UN
Ville de Rosny-sous-Bois :						
Rue Hussenet (entre Louis Michel et Gabriel Péri)	Réhabilitation du réseau unitaire	non	240 000			240 000
		oui (car regards mixtes)				
Rue des Graviers	Réhabilitation du réseau séparatif (regards mixtes)	mixtes)	855 000	427 500	427 500	
Métro 11 - rue offenbach	création d'un réseau UN (200 ml)	Non	270 000			270 000
Rue des chardons	gainage de la conduite principal	non	300 000			300 000
Rue Brosolette / Rue des Chardons/Rue Henri Mondor/Rue Saint Claude						
	Gainage après les travaux de voirie	non	600 000			600 000
Rue Clément Ader, rue de Strasbourg, rue jusles Guesdes, rue Chanzy et rue monori	ITV à réaliser	oui				
Métro 15	étude de déviation de réseaux	non				
TOTAL Rosny-sous-Bois			2 265 000	427 500	427 500	1 410 000
Ville de Vaujours :						
rue Alexandre Boucher		non	800 000	400 000	400 000	
Rue du Bearn et rue d'Artois	réhabilitation EU et EP	non	325 000	162 500	162 500	
Etude hydraulique de la RN 3		non	50 000		50 000	
TOTAL Vaujours			1 175 000	562 500	612 500	0
Ville de Villemomble :						
Rue Marcel Douret (du rue jolie point de vue à Marc Vieville	Réhabilitation EU et EP	oui	500 000	250 000	250 000	
allée Gambetta	Etude hydraulique	non	50 000		50 000	
TOTAL Villemomble			550 000	250 000	300 000	0
TOTAL FINAL			5 590 000	17 255 000	6 617 500	6 127 500
						4 510 000

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210330-CT2021-03-30-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021